

Déréglementation sous conditions

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1110

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A chacun son shoot

Ce sont 132 personnes, sportifs et politiciens essentiellement, qui font partie du comité d'initiative «Jeunesse sans drogue». Celle-ci propose de modifier la Constitution pour faire de l'abstinence la seule politique de lutte contre la toxicomanie. Toute distribution de drogue, méthadone comprise, serait interdite.

(pi) Tais-toi et cours. C'est tout ce que je trouve à dire aux sportifs qui figurent dans le comité d'initiative «Jeunesse sans drogue»: les Paul Accola, Chantal Bournissen, Werner Günthör, Roland Collombin et autres Gigandet, Zurbriggen, Russi et j'en passe. Qui sont en bonne compagnie avec des représentants de la droite nationaliste et bornée (Geneviève Aubry, Bernard Rohrbasser, Michael Dreher, Suzette Sandoz, etc), épaulés de quelques gloires locales ou du moment (Claude Nicollier, Maurice Zermatten, ...) dont on se demande ce qu'ils font dans ce vaisseau. Les politiciens n'ont rien à se reprocher: c'est leur boulot et ils restent dans leur ligne habituelle qui n'a jamais été très tendre ni subtile avec les déviants de toutes espèces. Mais les sportifs, pour qui se prennent-ils avec leurs programmes de charlatan? Il faut donner un

idéal aux jeunes, qu'ils disent. Et le sport serait cet idéal. On a déjà tout voulu soigner par le sport, l'activité en plein air et le travail: l'alcoolisme, la déprime, la délinquance, l'échec scolaire... Pourquoi pas la drogue? Mais oui, bien sûr, ça peut marcher; dans ce domaine il n'y a pas de mauvais remède: Henri Vincenot a même écrit un roman où la cure de désintoxication réussit grâce à l'observation des abeilles. Et pourquoi pas? Mais où je ne marche plus, c'est dans l'exclusion des autres modes de traitement. A moins de réussir à faire disparaître toute drogue de notre société, l'abstinence n'est une solution que pour quelques toxico-dépendants volontaires. Et les autres, qu'en faire? Les sevrages de force se heurtent au simple respect de la personne et aux limites très vite atteintes de cette pseudo-thérapie qui n'a jamais donné de résultats

avec des non-volontaires.

Non, on ne traite pas les drogués comme on nettoie son fusil d'assaut. Mais surtout, ce qui fait rire ou pleurer, au choix, c'est cet idéal dont la jeunesse aurait besoin — argument que l'on ressort des tiroirs à toutes les générations. Il faudrait donc motiver les jeunes. Par le sport. Mais avec quel sport? Avec celui que vous nous montrez, ce sport d'élite fait de compétition où les faibles, à l'image des toxicomanes que vous condamnez, n'ont pas leur place? Ce sport qui glorifie la manipulation du corps et qui menace de crever quand quelques marques de cigarettes ne peuvent plus y mettre de l'argent? Ce sport où il faut avant chaque épreuve contrôler ces drogués que sont les compétiteurs de haut niveau pour vérifier qu'ils n'aient pas absorbé des substances interdites? Remplacer une drogue par une autre? Non merci.

Le principe premier de la politique de la drogue, c'est l'approche différenciée, c'est la subtilité de situations dont aucune ne ressemble à une autre, ce sont des êtres humains dont certains se moquent bien qu'on s'occupe d'eux. Alors, les sportifs, courez, devenez nains, monstres ou géants, selon que vous faites de la gymnastique, du lancer du poids ou du basket, devenez hommes mesdames si vous faites de la natation, mais laissez les drogués en paix. Et si un jour vous voulez en aider un, commencez par faire le ménage dans votre propre milieu. Quand les anabolisants auront disparu des stades, vous nous direz comment faire disparaître la drogue des rues. ■

Déréglementation sous conditions

(pi) La Commission des cartels a raison. Les textes qui réglementent les heures d'ouverture des magasins, de compétence cantonale ou communale, sont de mauvaises solutions à de vrais problèmes. Les arguments utilisés pour restreindre les heures d'ouverture des magasins n'ont en effet rien à voir avec le commerce, mais visent à protéger les vendeuses et les vendeurs, les petits commerçants et les voisins des surfaces de vente. Mais dans ce cas, pourquoi ne pas limiter les heures d'exploitation des cinémas et des théâtres, arrêter de trier le courrier la nuit et limiter strictement les activités nocturnes et dominicales aux seuls secteurs vitaux: santé et sécurité.

La Commission des cartels recommande l'inverse: laisser jouer la concurrence et que chaque commerce décide librement de ses horaires. La situation actuelle,

héritée d'une époque où les femmes s'occupaient du ménage et faisaient les courses pendant que leurs maris travaillaient, est inadaptée aux nouveaux modes de vie. Si un commerce parvient à se faire une clientèle en soirée, ou très tôt le matin, pourquoi l'en empêcher? Il faut donc suivre la Commission des cartels et déréglementer: aux cantons et aux communes de faire usage de leurs compétences.

Mais cette mesure ne saurait suffire, car même si ce n'est pas le bon moyen de protéger travailleuses et travailleurs, les règlements actuels empêchent les abus. Libéralisation il ne peut donc y avoir que pour les branches ayant signé une convention collective qui a force obligatoire. Les commerçants ne cessent de réclamer des assouplissements. A eux de faire le premier pas et de s'asseoir à la table des négociations avec leurs employées et leurs employés.

Quant à l'Etat, il aura à jouer un rôle nouveau qui ne sera plus de légiférer stricto sensu, mais de faire respecter, dans la souplesse, quelques règles du jeu et de bonne foi. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch

Jean-Claude Favez

André Gavillet (ag)

Charles-F. Pochon

Forum: Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Frances Trezevant

Honegger, Pierre Imhof, Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens